Les Organes de Gouvernance du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe

- Le bureau

Le Bureau du Congrès est composé des bureaux des deux chambres et du Président du Congrès. Il assure, entre les sessions du Forum statutaire et du Congrès, la continuité des travaux.

- Les Chambres

Le Congrès est composé de deux Chambres :

1. La Chambre des pouvoirs locaux est composée de représentants des collectivités locales qui sont soit titulaires d'un mandat général au sein d'une collectivité locale résultant d'une élection directe soit politiquement responsable devant une assemblée directement élue ;
2. La Chambre des régions est composée de représentants des collectivités régionales situées entre l'Etat et les collectivités locales et disposant soit de prérogatives d'auto-administration, soit de prérogatives d'ordre étatique.

- Le forum statutaire

Ce forum est composé des Présidents de toutes les délégations nationales et des membres du Bureau. Il agit au nom du Congrès entre les sessions. Il est convoqué, le cas échéant, par le Président sur décision du Bureau. Les présidents des commissions et des groupes politiques participent sans avoir le droit de vote.

Il traite des questions relevant de la responsabilité du Congrès et, par conséquent, tous les membres du forum statutaire sont habilités à voter sur tous les textes qui lui sont soumis.

- Les Commissions

Le Congrès comprend 3 commissions :

1. La commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres de la Charte européenne de l'autonomie locale - Commission de suivi,
2. La Commission de la gouvernance chargée des questions relevant du mandat statutaire du Congrès,
3. Et la Commission des questions d'actualité chargée d'étudier le rôle des pouvoirs locaux et régionaux concernant les enjeux majeurs.

- Les Groupes politiques

Les membres du Congrès sont répartis, selon leurs affinités politiques, entre quatre groupes politiques. Ces quatre groupes politiques sont:

1. Groupe du Parti Populaire Européen,
2. Groupe socialiste,
3. Groupe Indépendant Libéral et Démocratique,
4. Groupe Conservateurs et Réformistes européens.

Le Congrès compte également des membres qui n'ont aucune appartenance politique et qui ne sont affiliés, par conséquent, à aucun groupe politique.

Enfin, un Secrétariat Permanent a été mis en place, composé des représentants de la DGCT et des trois associations des Présidents des Collectivités Territoriales en vue d'assister la délégation marocaine, notamment dans l'accomplissement des procédures d'inscription aux travaux du Congrès, la tenue de réunion de coordination, la préparation des documents de travail, etc.

Actuellement, un nouveau projet d'accord de partenariat de voisinage pour la période 2022-2025 avec le Conseil de l'Europe est en cours d'élaboration.